

SAISON 2017

Inscriptions au club au forum des associations aux heures d'ouverture des installations et pendant les horaires des écoles de tir.

Ecole de tir jeunes : Mercredi après-midi

Dates	Lieux
21 septembre au 28 septembre 2016	Terrain entraînement extérieur
5 octobre 2016 au 12 avril 2017	Boulodrome
3 mai 2017 au 28 juin 2017	Terrain entraînement extérieur

Encadrement : Dominique Borde et Alexandre Blandin (Diplômés d'Etat). Pas d'école de tir pendant les vacances scolaires.

Le 28 septembre école de tir au boulodrome (s'il pleut).

Ecole de tir adultes : Mercredi fin de journée

Dates	Horaires	Lieux
21 septembre au 28 septembre 2016	18h00 – 19h00	Terrain entraînement extérieur
5 octobre 2016 au 12 avril 2017	19h00 – 20h00	Boulodrome
3 mai 2017 au 28 juin 2017	Possibilité de 18h00 à 20h00	Terrain entraînement extérieur

Encadrement : Dominique Borde (Diplômé d'Etat). Pas d'école de tir pendant les vacances scolaires.

Préparation à la compétition

Dates	Jours	Horaires	Lieux
3 novembre 2016 au Jeudi 27 avril 2017	Jeudi	20h30 – 22h00	Boulodrome
3 mai 2017 au 27 juin 2017	Mardi	19h30 – 21h00	Terrain entraînement extérieur

Le cours sera encadré par Alexandre Blandin (Diplômé d'Etat). Pas d'école de tir pendant les vacances de Noël.

Accès libre aux installations (hors école de tir)

Lieux	Date	Horaire
Boulodrome	mardi 4 octobre 2016 au jeudi 27 avril 2017	le mardi de 20h30 à 22h30 le jeudi de 20h30 à 22h30
Cibles d'entraînement extérieur	Ouvert toute l'année	En journée
Parcours extérieur 21 cibles	<u>Période hivernale</u> : novembre à avril	Mercredi et week-end de 9h – 17h Du lundi au vendredi de 13h -17h
	<u>Période estivale</u> : mai à octobre	Mercredi et week-end de 9h – 20h Du lundi au vendredi de 13h – 20h

Tarifs Adhésion – Licence FFTA (Fédération Française de Tir à l'Arc) : Voir « Fiche d'inscription 2017 ».

La licence FFTA ainsi que le certificat médical sont obligatoire pour accéder aux différentes installations
mises à la disposition de l'association par la ville d'Eybens.

L'association n'acceptera aucune personne n'ayant satisfait à ces deux obligations

(Responsabilité pénale de l'association)

Rappel : La licence de la saison 2015-2016 est valable jusqu'au 30/09/2016
après cette date vous n'avez plus accès aux installations